

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 98847

#### Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations du Syndicat national des cadres des douanes concernant le projet de réforme des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects. En effet, il semble qu'une instruction du 3 avril dernier exige que ses directeurs interrégionaux établissent dans un délai d'un mois un nouveau schéma d'organisation des services locaux qui engage la douane à long terme. Ce syndicat souligne que l'adoption de ce projet en l'état aura des conséquences importantes sur le tissu économique local, avec le risque de notamment fragiliser les projets de développement mis en oeuvre dans les régions. En outre, les services de la douane s'opposent à ce projet car l'efficacité de leur action est mise en cause par un projet de démantèlement géographique des services douaniers avec suppression de la quasi-totalité des postes comptables et 50 % des bureaux de douane. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

#### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement, d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission. La situation n'est en effet pas favorable pour la France : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des produits destinés à la France. Dans ces conditions, reconquérir ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Dès l'automne prochain, la réflexion se prolongera par une phase d'expérimentations, à laquelle seront associés les élus et les professionnels. Ces expérimentations seront mises en oeuvre dans certaines directions régionales et feront l'objet d'un suivi régulier au plan local. À l'issue de cette phase expérimentale, un bilan sera établi à l'automne 2007 et fera l'objet d'une nouvelle consultation avec les personnels de manière à définir les modalités de leur généralisation.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE98847

#### Données clés

Auteur: M. Claude Birraux

Circonscription: Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 98847

Rubrique: Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6941 Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8834